

## QUESTION DE PRIVILEGE.

M. DOYON : M. l'Orateur, avant que les ordres du jour soient appelés, je désire de nouveau attirer l'attention de la Chambre sur un fait qui m'est personnel. Vendredi dernier, j'attirais l'attention de la Chambre sur un article publié dans *l'Empire*, disant que je n'avais pas encore pris mon siège ; je devais à la vérité de dire que j'étais ici depuis le commencement de la session. Voici, d'après le rapport du *Hansard* ce que je disais alors :

Avant que les ordres du jour soient appelés, je désire attirer l'attention de la Chambre sur un fait qui m'est personnel. *L'Empire* d'hier—

C'est-à-dire *l'Empire* du 23 courant.

a publié un entrefilet conçu dans ces termes :

"ABSENT MEMBERS.—There are still a number of members of Parliament who have not yet reported at the House. Amongst them are the following—"

Et parmi plusieurs noms cités, se trouve le mien et celui de M. Ste. Marie, le député de Napierreville. Je ne veux pas blâmer ce journal qui a publié cette nouvelle, car je suppose qu'il a été mal renseigné ; mais néanmoins, je dois à la vérité de dire, en justice pour mon collègue de Napierreville ainsi que pour moi-même, que nous sommes ici, tous les deux, depuis le commencement de la session. Je ne voudrais pas que cette fausse nouvelle fut colportée par toute la presse, vu qu'elle serait de nature à nous faire du tort auprès de nos électeurs ; et si je l'osais, je prierais ce journal de rectifier.

Eh, bien ! M. l'Orateur, voici la rectification que fait *l'Empire* après avoir publié cette fausse nouvelle :

"MR. DOYON'S EXPLANATION.—Mr. Doyon, M.P., rose to a question of privilege to-day. The *Empire* had stated yesterday that he had not arrived at Ottawa. This was a mistake, as he has been here from the beginning of the Session. He made this explanation, as otherwise his constituents would think he had been on a 'bum.' This explanation was made in French and evoked much laughter from the French members."

Eh, bien ! M. l'Orateur, je désire demander à la Chambre que s'il y a des représentants de journaux qui sont des "bummers" dans les rues d'Ottawa, ils soient forcés de se conduire en gentilhommes dans cette Chambre.

Je dois à moi-même et à mes commettants d'être respecté ici. Si ces jeunes gens-là ne savent pas comment se conduire dans les rues d'Ottawa, et sont accoutumés à fréquenter les cafés de bas étage, et s'ils n'ont pas la décence de se conduire en gentilhommes quand ils sont dans la Chambre des délibérations du Dominion, je demande qu'on les mette à l'ordre et qu'on les expulse. Des rectifications comme celle-là, on n'en a pas besoin. Il y en a beaucoup parmi ces gens-là, si je pouvais les nommer par leurs noms, que je pourrais appeler des "bummers."

## COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE.

M. LAURIER : Je désire attirer l'attention du gouvernement sur l'omission du nom de M. Edwards dans le comité des banques et du commerce. Je crois que ce monsieur devrait en faire partie.

M. BOWELL : Je me rappelle parfaitement avoir vu son nom sur la liste, je suppose qu'il aura été écarté par inadvertance.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que le nom de M. Edwards soit placé sur la liste du comité des banques et du commerce.

Résolution adoptée.

## DEUXIÈME LECTURE.

Bill (no 13) modifiant l'acte constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta.—(M. Shanly).

Bill (no 14) concernant la Cie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.—(M. Dawson.)

Bill (no 15) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.—(M. Watson.)

## BUREAU DE POSTE A SAINT-EDMOND.

M. BEAUSOLEIL : Le gouvernement a-t-il reçu une requête des citoyens de Saint-Edmond, dans le comté de Berthier, demandant l'établissement d'un bureau de poste dans la dite paroisse de Saint-Edmond ? Si oui, le gouvernement se propose-t-il de faire droit à cette requête, et quand ? Si non, pourquoi ?

M. HAGGART : Il n'y a aucune trace d'une telle requête dans les bureaux du ministère.

## POLICE DU HAVRE DE MONTRÉAL.

M. CURRAN : Le gouvernement a-t-il l'intention de demander au parlement une gratification pour les sergents et les hommes de la force de police du port, récemment licenciée à Montréal ?

M. TUPPER : Cette question est à l'étude.

## QUAI DE STE. ANNE DE LA POCATIÈRE.

Mr. DESSAINT : Est-ce l'intention du gouvernement de réparer et de terminer le quai de Sainte-Anne de la Pocatière, dans le comté de Kamouraska, tel que demandé par une requête de l'honorable M. Elisée Dionne *et al*, laquelle requête a été produite au département des travaux publics, il y a au delà d'un an par l'intermédiaire du député de Kamouraska ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Cette question n'est pas encore décidée.

## BUREAU DE POSTE À PALMER ROAD CHAPEL.

M. PERRY : Un bureau de poste a-t-il été établi à ou près de Palmer Road Chapel, comté de Prince, dans l'Île du Prince-Edouard, tel que promis par le ministre des postes ? Si oui, quand, et quel est le maître de poste ?

M. HAGGART : Il n'a pas été ouvert de bureau de poste à Palmer Road Chapel.

## RUFUS STEPHENSON.

M. BRIEN : Rufus Stephenson, ci-devant inspecteur des compagnies de colonisation, est-il employé par le gouvernement depuis le 30 juin 1889 ? Si oui, quelles sont ses fonctions ? Et quel est son salaire et le montant d'argent à lui payé, soit comme salaire ou pour ses dépenses depuis cette date ?

M. DEWDNEY : M. Rufus Stephenson n'a pas été à l'emploi du gouvernement depuis le 30 juin 1889.

## STATION DE QUARANTAINE POUR LE BÉTAIL.

M. POPE : Est-ce l'intention du gouvernement d'établir une station de quarantaine pour les bestiaux sur la frontière, à quelque port intérieur de la province de l'Ontario ou de Québec ? Si non, pourquoi ?